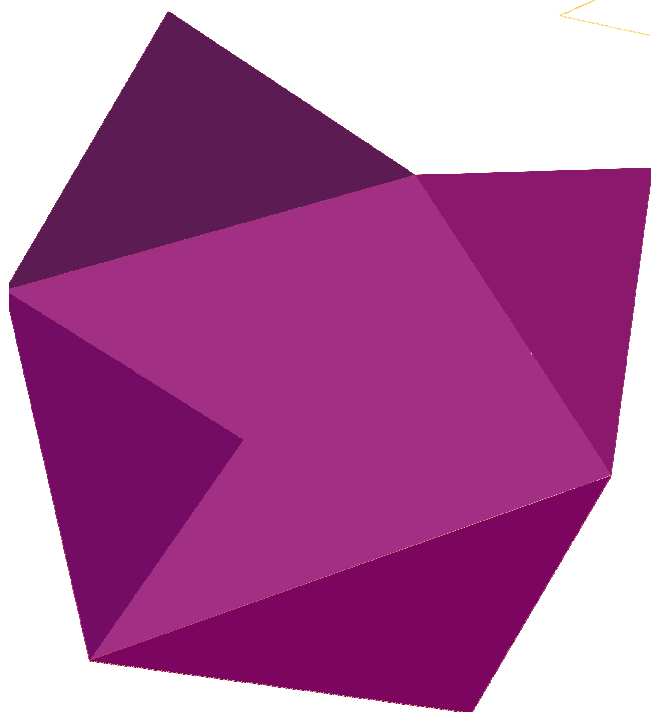




En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à Participation 2014



Avec la participation des membres du réseau Culture Science PACA



Coordination Régionale PACA :

Association Les Petits Débrouillards PACA

51 avenue de Frais Vallon Bat A - 13013 MARSEILLE

Tel : 04 91 66 12 07 Mail : m.babe@lespetitsdebrouillards.org



Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur



LA FÊTE DE LA SCIENCE C'EST QUOI ?

Pourquoi fêter la science ?

Contribuer à la Fête de la Science, c'est saisir une occasion d'initier et sensibiliser le public à un thème qui vous est cher, susciter le débat et les échanges, valoriser vos savoirs et savoir-faire, promouvoir ou élargir votre activité, intégrer un réseau d'acteurs diversifiés, engager de nouvelles collaborations, rassembler vos équipes autour d'un projet commun et bénéficier d'une communication départementale, régionale et nationale autour d'un événement fédérateur reconnu.

Un rendez-vous annuel incontournable

Organisée pour la 23^e année consécutive, la Fête de la Science se déroulera **du mercredi 8 au dimanche 12 octobre 2014** : cinq jours d'événements gratuits visant à faire découvrir les grandes découvertes et applications des sciences et à favoriser les rencontres avec la communauté scientifique et les entreprises innovantes.

Vous souhaitez inscrire votre projet et participer à l'événement, vous avez jusqu'au 26 mai 2014 pour le faire !

Scientifiques, acteurs culturels, cercles d'amateurs, enseignants, salariés d'entreprises, membres d'associations, bibliothécaires...

Tous sont invités à participer !

Une thématique nationale en guise de fil rouge

La thématique nationale retenue est celle proposée par l'UNESCO, qui a proclamé 2014 Année Internationale de la Cristallographie. La **cristallographie** est une science qui dévoile la structure intime de la matière et se décline en de nombreuses applications (biotechnologie, pharmacologie, sciences des matériaux, aéronautique, stockage de l'énergie ou des données informatiques...).

Cependant, la Fête de la Science reste la fête de toutes les sciences, vous avez donc toute liberté de proposer des actions de médiation hors du périmètre de la thématique nationale.



RÈGLES DE LABELLISATION ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

Pour obtenir le label « Fête de la science » et être intégré à la programmation nationale de l'événement (visibilité sur les supports de communication, presse et audio-visuel, site web national de la Fête de la Science, applications smartphone avec géolocalisation...), un projet doit répondre aux critères suivants :

1- Respect du calendrier

Le projet doit se dérouler **pendant les dates officielles** de la Fête de la science, c'est-à-dire, du **mercredi 8 au dimanche 12 octobre 2014**. Dans quelques cas particuliers, et après accord de la coordination État-Région, quelques opérations structurantes et d'envergure pourront se tenir dans une période élargie du 26 septembre au 19 octobre 2014.

Selon le calendrier établi, les porteurs de projets s'engagent à transmettre à la coordination, les **informations nécessaires à la constitution des programmes** et des différents outils de communication ainsi qu'en aval de la manifestation, **un bilan de l'opération** (nombre de participants, photographies, témoignages, articles presse, tout retour qualitatif ou quantitatif) qui contribuera à la rédaction rapide d'un bilan de la Fête de la Science.

2- Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les **opérations ouvertes gratuitement au public**. Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de ventes de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

3- La caution scientifique

Chaque porteur de projets doit **garantir la qualité des contenus scientifiques** des manifestations proposées, si nécessaire, en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine.

Lorsque les thèmes traités font l'objet d'une controverse scientifique ou de débats de société (Organismes génétiquement modifiés, clonage, nanomatériaux ou nanotechnologies, bioéthique, réchauffement climatique...) les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information et le cas échéant doivent proposer la tenue de débats contradictoires.

4- Le respect de la charte graphique

Les porteurs de projets s'engagent à **respecter la charte graphique** officielle de la Fête de la science élaborée par le MESR qui doit apparaître sur tout support de communication. La **déclinaison régionale** de cette charte requiert, outre le visuel officiel de la Fête de la Science, le logo du MESR et de la DRRT PACA, celui du Conseil régional et du réseau régional Culture science PACA. Les visuels incontournables de cette charte graphique sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.dropbox.com/sh/hax9x47ms6u8mk6/PWGcUB9yZx>

Ils ne doivent en aucun cas être modifiés.

Tous les supports de communication devront, avant diffusion ou impression, être **validés au préalable par la coordination départementale** de la Fête de la Science.

Sur les lieux des manifestations, la signalétique et les éléments officiels de communication (affiches, kakemono, banderoles...) doivent être **affichés et visibles pendant toute la durée de l'événement**. Certains supports seront fournis par la coordination départementale. Les porteurs de projets doivent prévoir une **opération de communication** afin d'informer et d'attirer les publics sur les actions labellisées.

5- La nature inédite ou originale du projet

La Fête de la Science doit être l'occasion d'un **événement inédit**, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit pas à une labellisation : un accueil ou une animation spécifique doit être proposé.

<p>ATTENTION : Le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des opérations.</p>



INSCRIRE UN PROJET

COMMENT PARTICIPER ?

Vous souhaitez participer en mettant à disposition un lieu, des ressources, en vous portant relais de la communication, sponsor d'actions du programme ou en organisant une action ouverte au public ?

Dès maintenant, vous pouvez proposer vos projets en retournant la fiche projet 2014 à votre **coordination départementale** qui pourra vous indiquer la procédure d'inscription et vous accompagner dans le montage de votre projet :

Alpes de Haute-Provence (04) :

Centre d'Astronomie Saint Michel l'Observatoire, Olivier Labrevoir
Plateau du Moulin à Vent - 04870 SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
Tel : 0492766969 - Fax : 04 92 76 67 67
e-mail : o.labrevoir@centre-astro.fr

Hautes-Alpes (05) :

Gap-Sciences-Animation 05, Eric Gerbaud
Route de Patac - 05 000 GAP
Tél./Fax : 04 92 53 92 70
e-mail : eric@gsa05.fr

Alpes-Maritimes (06) :

Association PERSAN, Pascale Limozin
c/o INRA - 400 route des Chappes - B-P 167 06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Tél. : 06 20 30 02 32 - Fax : 04 92 38 64 01
e-mail : pascale.limozin@persan.asso.fr

Bouches-du-Rhône (13) :

Association Les Petits Débrouillards PACA, Mélodie Babé
Avenue de Frais Vallon, Bât A 13013 MARSEILLE
Tél : 04 91 66 12 07 - 06 15 45 30 31
e-mail : m.babe@lespetitsdebrouillards.org

Var (83) :

Association Gulliver - Lenaïc Fondrevelle
Le Château BP 9 - 83690 VILLECROZE
Tél./Fax : 04 94 67 51 97
e-mail : fetedelascience83@voila.fr

Vaucluse (84) :

Café des sciences d'Avignon, Isabelle Huau
14 bd Emile Desfons - 84 000 AVIGNON
Tél : 06 18 62 25 22
e-mail : isahuau@gmail.com



Si vous le souhaitez, vous pouvez vous associer à une **manifestation d'envergure** regroupant plusieurs porteurs de projet comme par exemple les villages des sciences. Souvent plus attractives pour le public, notamment dans les grands centres urbains, elles permettent de toucher un large public. Pour cela, demandez conseil à votre coordination départementale qui vous informera de l'existence de ces regroupements.

Si vous souhaitez organiser une opération d'envergure, vous devrez vous référer à la charte des villages des sciences et vous engager à faire valider tous les éléments de communication par la coordination régionale.

**Attention, la date butoir pour proposer un projet est fixée au 26 mai 2014.
Aucune proposition ne pourra être enregistrée après cette date.**

LA LABELLISATION

Le Comité de Pilotage Régional se réunira le **16 juin 2014** pour statuer sur l'attribution des labels Fête de la Science. Placé sous la responsabilité de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie PACA (MESR) dans le cadre de la Coordination État-Région pour la CSTI, le Comité de Pilotage est le garant du contenu scientifique des projets proposés à l'occasion de la Fête de la Science.

Un projet ne peut être présenté dans le cadre de la Fête de la science que s'il est labellisé par le comité de pilotage régional.

LA COMMUNICATION

Afin d'établir le programme départemental de la Fête de la Science, vous devrez transmettre à la coordination tous les éléments demandés **avant le 27 juin 2014**.

Du matériel de communication - programmes départementaux et diverses affiches - sera mis à votre disposition auprès de votre coordination départementale, début septembre.

Votre manifestation figurera sur le site national de la Fête de la science (<http://www.fetedelascience.fr>) et sera relayée en régional sur les sites web de la DRRT (<http://www.drirt-paca.fr/>) et du réseau Culture Science PACA (www.culture-science-paca.org). Elle apparaîtra également sur vos Smartphones grâce au site www.fetedelascience.fr/mobile avec une géolocalisation des événements.



CALENDRIER 2014

Les dates clés de cette édition

- **26 mai** : date limite de soumission des projets pour la labellisation Fête de la science.
- **1^{er} juin** : transmission d'une pré-annonce à destination des enseignants
- **16 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis.
- **27 juin** : date limite d'envoi des informations nécessaires à la constitution des programmes départementaux.
- **Début septembre** : mise à disposition des outils de communication.
- **Du 8 au 12 octobre** : Fête de la Science.
- **31 octobre** : date limite de réception du bilan des opérations, de photos et vidéos illustrant les manifestations et des articles presse concernant les manifestations

Pour les aides incitatives

- **26 mai** : date limite de réception des demandes d'aide incitative.
- **Début juillet** : Commission d'attribution des aides incitatives et annonce des aides attribuées.
- **14 novembre**: date limite de réception des dossiers pour le versement des aides incitatives et des bilans.